

---

# **Réunion publique d'information dans le cadre de la concertation du PPRT de St-Fons**

**Le 5 février 2010**

## **Compte-rendu**

### **INTERVENANTS A LA TRIBUNE**

- Mme Christiane DEMONTES, sénateur maire de St Fons
- Mme Mireille ELMALAN, Vice-Président du Grand Lyon, chargée des risques majeurs
- M. Jean François BOSSUAT, DREAL Rhône-Alpes
- M. Bruno DEFRANCE, DDT 69 (ex.DDE)
- M. Philippe LORIEAU, Rhodia St Fons Chimie
- M. Ludovic Fortin, Arkema St Fons
- M. Jean Franck Fraolini, Bluestar Silicones
- M. Patrick CLERET, Rhodia Belle Etoile
- M. Guy LEVI, DDT 69
- M. Serge PERRIN, adjoint mairie St Fons
- M. Jean VILLIEN, Grand Lyon

Public : environ 60 participants

Compte rendu réalisé pour le compte de la DREAL Rhône-Alpes (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) par l'agence Niagara

## COMPTE-RENDU DES ECHANGES AVEC LE PUBLIC

---

### **Question de Gérard Quenay, employé à la Compagnie Nationale du Rhône et habitant des Razes à Feyzin**

Ce participant est surpris que Total et la mairie de Feyzin ne soient pas présents. Il souhaite avoir plus d'informations sur le site internet des CLIC et PPRT qui a été présenté et demande plus d'informations, en particulier de la part des usines, types Total.

Intervention de Claude Costechareyre, qui rappelle que l'objet de la réunion de ce soir est le PPRT de Saint-Fons et non celui de Feyzin.

### **Réponse de M. Bossuat**

Il existe en effet 3 PPRT sur la Vallée de la chimie : le PPRT de St Fons (Arkema, Rhodia, Bluestar, Rhodia Belle Etoile), le PPRT de Pierre Bénite et Lyon 7° (Arkema, Dépôt Pétrolier de Lyon, Entrepôt Pétrolier de Lyon, Stockages Pétroliers du Rhône) le PPRT de Feyzin (Raffinerie Total et Rhône Gaz).

### **Réponse d'une élue de Feyzin**

La mairie de Feyzin travaille avec Total sur le PPRT. Une réunion d'information a déjà été faite et ce soir, effectivement, il s'agit du PPRT de Saint-Fons.

### **Question de M. Respiran, habitant de Saint-Fons**

Il demande à Arkema si l'entreprise utilise du surflon, produit pour lequel les études n'offrent pas de visibilité.

### **Réponse du responsable d'Arkema**

Arkema n'utilise pas et n'a jamais utilisé de surflon à Saint-Fons, car ce produit n'entre pas dans la fabrication du PVC.

### **Question de M. Gadoud, de la Conférence Riveraine de Feyzin**

Il s'adresse aux industriels. Il leur demande comment la sécurité des trains est considérée, étant donné qu'ils reçoivent des matériaux par trains, et demande pourquoi les transports ne sont pas pris en compte dans les PPRT.

### **Réponse de M. Bossuat**

Les transports relèvent d'une autre réglementation. Mais des études abordent les modes de transport pour diminuer les risques. Une fois le mode de transport choisi, il relève d'une autre réglementation, pour les trains c'est la SNCF qui est chargée de la sécurité.

### **Réponse de M. Fortin**

Le préfet réglemente le nombre de wagons autorisés à stationner sur les sites, en fonction des risques. De plus, les industriels passent des contrats avec des prestataires communs aux différentes plateformes pour bouger les wagons sur le site. Ils sont présents 24/24h et formés aux spécificités des produits de ces sites.

### **Réponse du responsable de Bluestar Silicone**

La stratégie est de privilégier le transport ferroviaire pour les matériaux les plus dangereux car le rail est plus sûr que la route. De plus les wagons utilisés sont adaptés et contrôlés par la réglementation.

### **Question de Joël Bouchet, de la Conférence Riveraine de Feyzin**

Est-ce que les différents PPRT collaborent ensemble ?

### **Question de M. Rizon, la Conférence Riveraine de Feyzin**

En ce qui concerne le pipeline, pourquoi ne pas fabriquer directement sur le site le produit aujourd'hui transféré par le pipeline ?

### **Réponse de M. Fortin**

Les PPRT sont différents mais en cas d'accident, une assistance mutuelle est prévue.

En ce qui concerne le pipeline, il permet d'éviter des trains, ce qui limite encore plus les risques, car il est enterré à 3,5 m de profondeur. De plus, ce produit n'est pas fabriqué à Saint-Fons, mais il arrive à Saint-Fons par barge.

*(Projection du film de l'INERIS sur les PPRT)*

**Question de Isabelle Bras, habitante des Clochettes**

Cette participante se demande dans quelle zone du PPRT se situent les Clochettes.

**Question de Pierre Favray, élu à Saint-Fons**

Comment les actions sont coordonnées avec les autres PPRT ?

**Réponse de M. Bossuat, à partir des cartes**

M. Bossuat présente la carte des aléas, où se rejoignent les 3 PPRT de la Vallée de la chimie. Pour tenir compte de cette articulation, le préfet a souhaité que les 3 PPRT soient menés simultanément.

Aujourd'hui, les PPRT en sont à une première étape d'analyse.

**Intervention de Claude Costechareyre**

Qu'en est-il du calendrier ?

**Réponse de M. Bossuat**

L'étude des aléas est stabilisée. La DDT (ex. DDE) devra ensuite faire le point sur les cartes d'enjeux.

(Présentation de M. Defrance)

**Question d'une habitante des Clochettes**

Qu'en est-il des écoles ? Est-ce que les directeurs sont formés en cas de crise ?

**Question de Mme Abou, habitante de Saint-Fons**

Qu'en est-il des risques quotidiens ? Régulièrement, cette habitante sent une odeur très désagréable, qu'en est-il de la nocivité de cette odeur ? Est-ce qu'il y a une prise en compte de la santé des habitants de Saint-Fons ?

**Réponse de Mme Demontes**

Les écoles ont leur propre plan de secours, le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Des exercices sont régulièrement organisés dans les écoles. Des systèmes d'alarme sont mis en place. Sur les Clochettes, le site d'accueil est le gymnase Frison-Roche. Dans chaque école, des sites de confinement existent déjà.

**Réponse de M. Bossuat**

Le PPRT ne prend pas en compte le quotidien, comme les odeurs ou la pollution chronique. Mais ces nuisances font l'objet d'autres démarches : études sanitaires, dispositif Respiralyon<sup>1</sup>...

**Réponse de M. Perrin, élu de Saint-Fons**

Le PPRT concerne les risques qui tuent rapidement. Saint-Fons adhère de plus à la COPARLY, structure qui mesure la qualité de l'air et qui repère parfois des fuites de CVM en provenance d'Arkema. Pour les odeurs, bientôt une mallette d'échantillons d'odeurs fournie par Respiralyon sera disponible en mairie et permettra de mieux remonter à la source.

**Réponse du responsable de Bluestar Silicone**

Les fumées sont souvent des vapeurs d'eau. Les contrôles se font aussi sur les émissions des cheminées, qui sont soumises à réglementation et surveillées par la DREAL. Les postes de travail sont aussi soumis à contrôles. Si les industriels repèrent des bruits ou des odeurs, ils préviennent la mairie, qui peut ensuite informer la population si besoin.

**Réponse de Mme Demontes**

En ce qui concerne la santé des habitants, un diagnostic est conduit sur des aspects qualitatif et quantitatif. Ce qui est observé, sans mesure sûre, c'est que les habitants de Saint-Fons sont un peu plus asthmatiques que les habitants du Grand Lyon et du département. Les raisons ne sont pas connues et les investigations sont en cours.

---

<sup>1</sup> RESPIRALYON : dispositif mis en place par le SPIRAL, voir le site [www.respiralyon.org](http://www.respiralyon.org)

**Réponse de M. Bossuat**

Pour revenir sur les odeurs, il existe aussi des préventions contre ces gênes, qui reposent sur 4 piliers : prévention à la source, quantification de ce qui sort, mesure de l'impact sur la population, collaboration avec le dispositif Respiralyon (ce qui permet de détecter le phénomène en amont).

**Question**

Qui aménage et finance les pièces de confinement ?

**Réponse de M. Defrance**

Aujourd'hui, il faut se souvenir qu'il n'y aucune obligation à ce sujet. Le choix sera fait collectivement. Si ces mesures sont rendues obligatoires, celui qui doit les réaliser sera le propriétaire. En termes de financement, la loi prévoit un crédit d'impôts qui correspond à 15% du coût de travaux. Aujourd'hui ce financement est en question sur le plan national, il pourrait y avoir une modification, intégrée au budget de l'Etat 2011, suite aux premières expériences de réalisation de PPRT.

**Réponse de M. Levi**

La majorité des habitants sera de toute façon en zone M ou FAI (Précision de M. Perrin : de l'ouest des Clochettes, à la rue d'Avignon, zone classée M à M+. Pour le reste de la commune, zone classée FAI), c'est-à-dire des zones où aucune obligation n'est mise en place pour les logements, à l'inverse des ERP et des commerces.

**Question de Joël Bouchet de la Conférence Riveraine de Feyzin**

Lors de la réunion de lancement, le préfet a annoncé que ce projet verrait le jour d'ici 18 à 20 mois, qu'en est-il ?

**Réponse de la DDT**

Le délai légal est de 18 mois, mais la DDT a toujours dit que ce ne serait pas possible. Volonté de privilégier la qualité du travail plutôt que le stricte respect des délais.

**Intervention d'un membre de la Conférence Riveraine de Feyzin**

Ce participant informe que les cartes du PPRT sont disponibles à la COURLY. Sur la base de ces cartes, l'évolution entre 2004 et 2009 est visible, la zone de risque étant plus forte en 2009. Que se passe-t-il alors si une vague de 10m déferle sur la Vallée de la chimie, à la suite d'une rupture de barrage ?

**Réponse de M. Bossuat**

Sur les cartes actuelles, les anciennes zones de risque sont notées. Les effets de zone sont plus grands car les seuils d'effets retenus pour les études sont plus contraignants.

**Réponse de Mme Demontes**

Si les habitants souhaitent disposer d'une carte, ils peuvent aussi aller à la mairie de Saint-Fons.

**Intervention de M. Defrance**

D'autres réunions d'informations et/ou permanences seront organisées tout au long du processus, notamment pour certains publics pour expliquer des aspects particuliers. La phase de concertation va se poursuivre avec les POA (personnes et organismes associés à l'élaboration du PPRT : Etat, industriels, collectivités...).

Mme Demontes remercie les participants et clôt la réunion

-----